

AG FFSNW

26-27 mars 2022



150M€* en 2022 dont 23M€ de
#FranceRelance

PART TERRITORIALE

2 DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES PST / PSF



* Auxquels il conviendra d'ajouter une enveloppe d'un montant de 1,1M€ correspondant au reliquat complémentaire 1j1s



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL



PSF

CAMPAGNE 2022

- Soutien financier des projets club, CD, Ligues
- Elaboration et proposition de vos projets à la Fédération
- Du 4 avril au 16 mai sur le Compte Asso
- Commission d'attribution (Territoriale et fédérale)
- Envoi des dossier à l'ANS (Juin)
- Envoi des notifications d'attribution par l'ANS (Juillet/août)
- Versement des subventions (Septembre)
- Compte-rendu financiers (Novembre 22 - Juin 23 maximum)

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

- **Emploi**
- **Aisance aquatique/JAN**
- **Equipements**



DRAJES (SDJES)



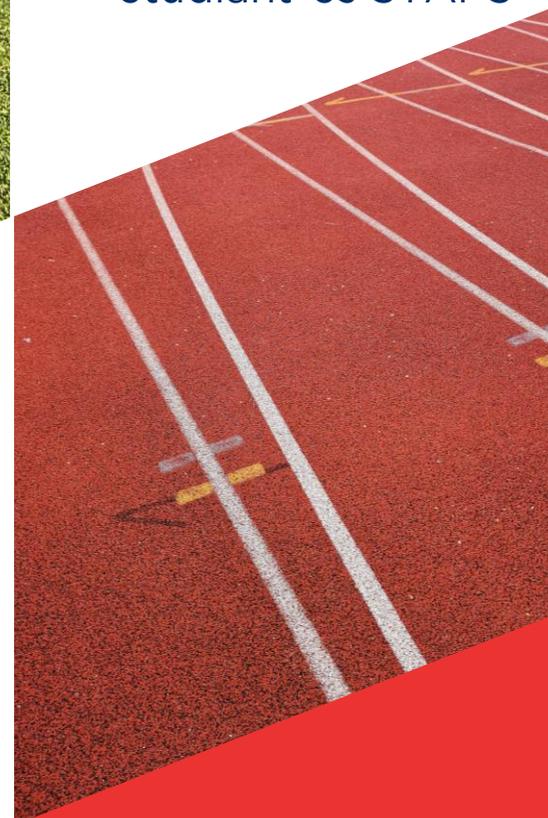
Emplois Agence 1 ou 3 ans

12K €/poste/ an

Apprentissage

6 K€ max / apprenti

ouverture aux
étudiant-es STAPS



Emplois « 1 jeune 1 solution »

1 an

10 K€ / poste

- 30 ans

**Exclusivement
créations d'emplois**



AVIS DES FÉDÉRATIONS SUR LES DOSSIERS EMPLOI

- Le dépôt de l'avis fédéral se fait sur OSIRIS pour chaque dossier.
- Les gestionnaires au niveau régional et les administrateurs fédéraux de niveau national peuvent inscrire un avis.
- Pour un dossier d'une ligue régionale :
 - Le siège fédéral formule son avis et l'inscrit dans Osiris.
- **Les DRAJES doivent envoyer un mail à l'ensemble des référents PSF concernés pour les informer de saisir les avis avant la date butoir.**



CALENDRIER EMPLOI- APPRENTISSAGE 2021

Mise en
paiement
des
emplois
en cours

Ouverture
de la
campagne
de
subvention
via LE
[COMPTE
ASSO](#)

Instruction des dossiers
par les services
déconcentrés.
Pour l'emploi et
l'apprentissage,
un avis sera demandé
à la fédération
d'affiliation

Conférences
des
financeurs
pour avis

Décision du
Préfet de
région,
délégué
territorial
de l'Agence

Mise en
paiement
des
nouveaux
emplois

Notifications
d'accord
et de refus

Évaluation
par les
services
déconcentrés

Mars à mai

Mai à juin

Juillet à octobre

Janvier à juin N+1



PLAN DE PRÉVENTION DES NOYADES

DRAJES
(SDJES)

« J'apprends à nager »

Stage d'apprentissage de la natation

Enfants de 6 à 12 ans

Adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager

Décloisonné jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

8-10 séances



« Aisance aquatique »

Stage d'apprentissage de l'aisance aquatique

Enfants de 4 à 6 ans

Décloisonné jusqu'à 10 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

*8-10 séances / format massé
sans dispositif de flottaison
Appréhension de la profondeur*

EQUIPEMENTS

- **Equipements structurants et matériel lourd**
- **5000 Terrains de proximité**



PST DRAJES (SDJES)

Equipements structurants et matériel lourd

Types d'équipements éligibles

- Les matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.
- Les travaux de construction d'équipements sportifs neufs ;
- Les rénovations lourdes et structurantes ;
- L'aménagement des équipements sportifs scolaires structurants afin de favoriser la pratique sportive associative en dehors du temps scolaire
- L'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale

Seuil minimal de demande de subvention

- 10 000 €

Apport minimal du porteur de projet

- 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.



**PST
DRAJES
(SDJES)**

5000 terrains de proximité

Porteurs de projets éligibles

- Collectivités et associations affiliées à une fédération
- Les porteurs de projet éligibles doivent attester de la propriété foncière
- Une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif devra être signée par le porteur de projet et le(s) utilisateur(s) du(des) équipement(s) (collectivités, clubs, établissements scolaires, entreprises...) et/ou le propriétaire foncier précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre



PST DRAJES (SDJES)

5000 terrains de proximité

Types d'équipements éligibles

- La création d'équipements sportifs de proximité neufs
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs
- La couverture d'un équipement sportif de proximité existant non couvert
- L'éclairage d'un équipement sportif de proximité existant non éclairé.

Territoires éligibles

- QPV, ZRR, Ultramarins

Taux de subventionnement

- 50 à 80% (Seuil minimal de subvention 10 000€)
- 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.